

### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

# MARCHÉS ET ACCORDS-CADRES LETTRE DE CANDIDATURE DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

DC1

Le formulaire DC1 est un modéle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature. En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

# A - Identification de l'acheteur

	u de la mention figuran	dans l'avis d'appel à l	la concurrence o	u l'invitation à c	onfirmer l'intérêt.)
Nantes	Métropole				

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie

D - Pre	Sentation du Candidat.	AND BEING HEART AND THE SECOND CONTRACT OF TH					
(Cocher	la case correspondante.)						
siège so télécopie candidat Asso 813	-:-! (ci alla act différente de celle de l'établissement	ndidat individuel, les adresses de son établissement et d ), son adresse électronique, ses numéros de téléphone cation européen ou international ou propre au pays d'orig	e el ue				
	conjoint OU solidaire						
En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :  NON OU OUI							
F - Iden	tification des membres du groupement et	répartition des prestations.					
(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)							
N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)					

Page: 2

<sup>(\*)</sup> Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(\*\*) Pour les groupements conjoints.

(\*\*\*) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

# F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

# F1 - Interdictions de soumissionner

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles <u>45</u> et <u>48</u> de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles <u>45</u> ,<u>46</u> et <u>48</u> de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- b) être en règle au regard des articles <u>L. 5212-1</u> à <u>L. 5212-11</u> du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés..

# F2 - Capacités.

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles : (Cocher la case correspondante.)

X le f	formulaire	DC2
--------	------------	-----

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

# G - Désignation du mandataire (en cas de groupement).

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD].]

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Date de la dernière mise à jour : 31/03/2016

Page: